



Édito

En 2023, l'accueil des assurés est entré dans une phase de stabilisation, après les 2 années de pandémie, notamment avec l'accueil sur rendez-vous qui permet une meilleure connaissance des besoins et des documents nécessaires, répondant ainsi plus rapidement et souvent en une seule fois aux demandes.

La démarche « Aller vers » et les parcours attentionnés envers les publics qui le nécessitent montrent la proactivité de la CPAM, de même que le plan d'action « Zéro patient en ALD sans médecin traitant ».

L'année 2023 a également été marquée par la signature tardive de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la période 2023-2027 et de sa déclinaison locale, le Contrat Pluriannuel de Gestion pour notre caisse qui, si cela a mis fin à une période d'incertitude, a malheureusement retardé les embauches prévues de plusieurs mois.

Plus qu'un simple bilan, ce rapport d'activité met donc en lumière la diversité des missions et des services de notre Caisse Primaire d'Assurance Maladie, mais aussi les compétences et l'implication de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui la composent. Qu'ils en soient ici tous remerciés.

Olivier Demont
Président du Conseil de la CPAM